



VILLE DE NAMUR

Service administratif Voirie

Déclaration d'accident

Dégradations au domaine communal

Envoyer votre déclaration par écrit (courrier ordinaire) à :
VILLE DE NAMUR
DEPARTEMENT DES VOIES PUBLIQUES
VOIRIE - SERVICE ADMINISTRATIF(DEGATS)
MADAME Francine PIETERS (081/247.259)
HOTEL DE VILLE
5000 NAMUR

Ou
Par mail : francine.pieters@ville.namur.be

Y indiquer **lisiblement** : N° NATIONAL

Je soussigné domicilié à

Rue et n°

Déclare avoir endommagé

En date du

Le **lieu très précis** de l'accident (quelle rue, en face de quel n° d'habitation, ou de quel repère visuel facilement

Rue à

La relation **détaillée** des faits par le conducteur

Lors d'un accident de roulage

Je suis assuré à la Cie

Rue et n°

à

Police n°

Il s'agit d'un véhicule de marque

Plaque n°

HOTEL DE VILLE
B-5000 NAMUR